

Rénovation énergétique de l'ancienne cure de Monnières, nouvelles mairie et salle du conseil



La nouvelle mairie de Monnières
© Commune de Monnières

Le projet

La commune de Monnières est propriétaire de deux anciens bâtiments en cœur du bourg datant d'avant 1900, partiellement inutilisés et vétustes, rattachés à une ancienne cure : le bâtiment du presbytère et une salle utilisée comme salle de théâtre. La commune a décidé de réhabiliter ces bâtiments pour y accueillir les locaux de la mairie (dans l'ancien presbytère) ainsi qu'une salle multifonctions et salle du conseil municipal (dans l'ancienne salle de théâtre).

Pour réaliser ces transferts, le programme de travaux validé et réalisé en 2016, comprend une rénovation totale du bâti ainsi qu'une rénovation des systèmes énergétiques : chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et électricité.

En effet, dans le cadre de sa participation au conseil en énergie partagé, la commune a fait réaliser sur les bâtiments de l'ancienne cure, un audit thermique et énergétique, qui a souligné la mauvaise performance des parois, de la ventilation et de l'éclairage, et la performance moyenne des équipements de chauffage.

Les points forts du projet :

- Ambition du projet de rénovation énergétique des bâtiments publics, pour permettre à la collectivité de disposer d'équipement performants et responsables,
- Participation de la commune au conseil en énergie partagé et la contribution du projet à l'éco-exemplarité des collectivités du territoire

Objectif du programme Leader : Accompagner la rénovation énergétique

- **Maître d'ouvrage** : Commune de Monnières
- **Calendrier** : 2015 - 2017
- **Localisation** : Monnières
- **Coût éligible** : 110 770 €
- **Subvention FEADER** : 26 979 €
- **Autres financements** : Etat (DETR), Région des Pays de la Loire, ADEME, Département de Loire Atlantique, Communauté de communes de la Vallée de Clisson

Les travaux de rénovation énergétique présentés au programme Leader, sont : la mise en place d'équipements performants de chauffage, la réalisation d'une enveloppe thermique performante (isolation des murs, des toitures et planchers, menuiseries) et une installation photovoltaïque.

L'audit énergétique préalable aux travaux fait apparaître un gain prévisionnel de 69% sur la consommation énergétique des bâtiments et un classement étiquette énergie B (contre E actuellement).

Le suivi / évaluation du projet en termes de performance énergétique sera assuré par le biais de tests d'étanchéité à l'air et d'un suivi par le conseiller en énergie partagé, de la consommation réelle des bâtiments sur plusieurs années. Ce suivi permettra de vérifier l'atteinte des objectifs énergétiques et de chiffrer le gain économique engendré par les travaux, sur les dépenses de fonctionnement.

Un comité consultatif associant élus, techniciens et habitants a été créé spécifiquement pour suivre ce projet, du chantier jusqu'à la réception.

Plus d'information :

Groupe d'action locale du Pays du Vignoble Nantais
leader@vignoble-nantais.fr / 02 40 36 09 10

